



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription à l'école d'automne Biomolécules Palma de Majorque organisée par le laboratoire Libio du 22 au 23 octobre 2019 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

Droits d'inscription	Montant	Catégorie(s) de participants
Plein tarif	300,00 €	Doctorants externes
Gratuité	0 €	Doctorants internes

Article 2

Les tarifs pour l'inscription au séminaire Biomolécules Palma de Majorque organisée par le laboratoire Libio du 24 au 25 octobre 2019 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

Droits d'inscription	Montant	Catégorie(s) de participants
Plein tarif	450,00 €	Chercheurs/Enseignant chercheur externe ou industriel
Tarif réduit 1	300,00 €	Doctorants externes
Gratuité	0 €	Chercheurs / Enseignant chercheur et doctorants internes

Article 3

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 4

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire LIBIO et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 29 avril 2018

Pierre MUTZENHARDT

